

Ouvrier de Production Horticole Ornementale

Niveau V

Durée totale : 19 mois

Préparatoire	Qualifiant
5	14

► *Contexte professionnel*

L'Ouvrier(ère) de Production Horticole participe au processus de culture des végétaux d'ornement. Il(elle) assure, dans le respect des consignes, les opérations liées à la multiplication et au développement des végétaux, au suivi des cultures dans un objectif de production. Il(elle) intègre dans le processus de production des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales et du développement durable. Il(elle) prépare les commandes, accompagne et conseille le client sur le lieu de production des végétaux.

► *Contenu : 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)*

- **Multiplier des végétaux d'ornement en production horticole**
- **Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux d'ornement**
- **Préparer et conditionner des végétaux d'ornement, conseiller la clientèle sur le site de production**

- **Conditions d'entrée**
 - Être reconnu travailleur handicapé
 - Être orienté par la MDPH

► *Modalités et objectifs pédagogiques*

- **Individualisation des parcours** : Progression selon les objectifs et les besoins individuels, points d'étape en équipe pluridisciplinaire, évaluation de compétences suivie des remédiations appropriées, alternance entre temps de travail en groupe et temps de travail individuel.
- **Développer et mettre en œuvre**, en situation de travail réelle ou simulée, des compétences professionnelles (savoirs, savoir-faire, ressources personnelles et support) permettant de valider un titre professionnel, de se professionnaliser sur un métier et d'occuper un emploi dans une structure privée ou publique

► *Déroulement*

14 mois de formation qualifiante, précédée d'une période préparatoire de 5 mois.
La formation qualifiante intègre l'application en entreprise de 10 semaines en cours de formation et de 2 mois en alternance en fin de parcours.
Possibilité d'effectuer un parcours comprenant des périodes alternées centre/entreprise

- **Aptitudes et pré requis**
 - Rigueur dans le suivi de procédures
 - Aptitude au travail en équipe
 - Niveau de compétence langagière B1 du CECR

► *Validation*

Session de validation permettant d'obtenir un Titre Professionnel de niveau V délivré par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

Le jury est constitué de professionnels et désigné par la DIRECCTE Ile-de-France. Titre accessible par VAE